

## 2020\_CT2\_149

**OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2020 - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix**

---

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Jacky GERARD** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources  
Finances**

■ Séance du 8 Octobre 2020

**02\_1\_11**

■ **Budget Supplémentaire 2020 - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire a adopté le 28 novembre 2019 le Budget Primitif 2020 de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

Il convient aujourd'hui de préparer le Budget Supplémentaire afin de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Le Budget Primitif est un document prévisionnel ; il est nécessaire d'ajuster les prévisions en cours d'année.

Les dotations de gestion étant figées pour l'année, le financement des dépenses supplémentaires ne peut être assuré que par des suppressions de crédits antérieurement votés.

## **1 – Section de Fonctionnement**

Il convient de procéder à des ajustements de crédits entre chapitres au sein de la section de fonctionnement.

Globalement les mouvements au sein des différents pôles s'équilibrent de la manière suivante :

- Développement Economique, Emploi Formation	105 000,00
- Direction Générale des Services Déléguée	-2 299,00
- Environnement	-83 438,00
- Urbanisme et Aménagement	-64 000,00
- Service à la population	18 304,00
- Déplacements et voirie	81 433,00
- Culture et Sport	-55 000,00

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :**

**0 €**

## **2 – Section d'Investissement**

Il convient de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement.

Suite aux mesures de confinement et à la crise sanitaire beaucoup de projets ont pris du retard dans leur réalisation.

Globalement les mouvements au sein des différents pôles s'équilibrent de la manière suivante (cf détail en annexe) :

- Développement économique, emploi, innovation	-8 958 832,00
- Direction Générale des Services Déléguée	-1 400 000,00
- Environnement	-75 600,00
- Urbanisme, Aménagement	-2 483 540,00
- Déplacement, voirie	-6 282 300,00
- Culture et Sport	-342 000,00
- Bâtiments	-1 950 000,00

**La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à**

**- 21 492 272 euros €**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_149- DE Date de télétransmission : 20/10/2020 Date de réception préfecture : 20/10/2020
---

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2019\_CT2\_490 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 novembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 014-7670/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 ;
- La délibération n°HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Ressources et moyens du 24 septembre 2020.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article unique :**

Le Budget Supplémentaire pour 2020 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature

**OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2020 - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **20 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20201008-2020\_CT2\_149-  
DE  
Date de télétransmission : 20/10/2020  
Date de réception préfecture : 20/10/2020